



## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal

Vendredi 30 juin 2017

**Présents** : Mmes Jeannine CHAPUIS, Jocelyne COLLOMBIER, Marie-Danielle DURAND, Dolorès FRESNO.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Alain DEDUC, Michel MONTET, François RONQUE, Alain TARTARAT, Luc WUILLAUME.

**Absents** : Mmes Béatrice BUSILLET (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE), Laurence PETITPOISSON (procuration à M. Alain DEDUC), Christine TORNASSAT (procuration à Mme M.D. DURAND), Sylviane ETAIX, Corinne PAYOT, M. François HOMMERIL (procuration à M. Alain TARTARAT).

*M. Alain DEDUC a été élu secrétaire de séance.*

---

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2017 est lu et approuvé. L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1 – Election des délégués appelés à élire un sénateur en septembre 2017 (démission de M. Michel BOUVARD)**

Le compte rendu de ces élections fait l'objet d'un procès-verbal spécifique.

**Ont été élus :**

Délégués titulaires : J.P. ANDRE, S. ETAIX, A. DEDUC, L. PETITPOISSON, C. CORNU

Délégués suppléants : J. CHAPUIS, M. CATELLIN-TELLIER, D. FRESNO

### **2 – Budget général : DM n° 1**

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à une modification budgétaire sur le budget principal en raison de besoins de crédits supplémentaires pour :

1- l'opération de rénovation du chalet d'alpage de BELLACHAT (n° 44)

En effet, l'ouverture des plis fait apparaître un dépassement d'environ 14 000 € ; le dépôt de bilan du Moe SICA nous a obligés à contractualiser avec un autre Moe avec un dépassement d'environ 2 000 € ; une prévision d'imprévus de 5% pour 10 000 € et des fournitures pour l'aménagement des halles estimées à 2 000 €. Aussi, il est proposé d'abonder cette opération pour 30 000 € TTC.

2- l'opération n° 56 « chapelles » pour la rénovation du tableau de la chapelle de Laire: il manque 78 € à régulariser.

L'ensemble de ces crédits peut être prélevé sur :

- Le chapitre 020 dépenses imprévues
- L'opération n° 29 Etudes hydrauliques (chemin du moulin).

<b>Section d'investissement</b>	<b>1 864 997,00</b>		
<u>Dépenses</u>			
Opération 44 - Bellachat/Sofflet	201 949,60	30 000,00	231 949,60
Opération 56 - Chapelles	10 000,00	78,00	10 078,00
020 - dépenses imprévues	11 000,00	-11 000,00	0,00
Opération 29 - Etudes hydrauliques	127 817,00	-19 078,00	108 739,00
<b>Equilibre général de la section</b>		<b>0,00</b>	<b>1 864 997,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux modifications budgétaires telles que résumées ci-avant.

Les résultats du vote sont les suivants :

**Votes exprimés : 16**

**VOTE POUR : 16**

**VOTE CONTRE : 0**

*Abstention : 1 – Mme Jocelyne COLLOMBIER*

### **3 – Projet d'aménagement hydroélectrique sur le torrent de Benettant : autorisation d'occupation du domaine public communal**

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal avait donné son accord de principe à MM. Fernand FERRARI et Bertrand PILOT pour la réalisation d'un projet consistant à aménager sur le torrent du Bénétant à l'amont de la centrale de l'usine ALTEO/ARC, une prise d'eau à la cote 1100 m correspondant à la confluence entre les torrents d'Arbine et de Bénétant ainsi qu'une centrale hydroélectrique à la cote 850m (en amont de la prise d'eau de la centrale existante n'engendrant aucun préjudice pour son exploitation). La chute ainsi créée serait de 250 mètres, pour une puissance estimée à 1MW.

Cet accord de principe était toutefois donné sous réserve de :

- L'obtention de l'accord de l'usine ALTEO/ARC disposant elle-même d'une prise d'eau sur le torrent du Bénétant, à l'aval du projet envisagé, destinée à alimenter le système de refroidissement de ses fours ;
- La compatibilité du projet avec le projet de classement du versant tarin du GRAND MONT, actuellement en cours auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- L'obtention de toutes les autorisations administratives correspondantes.

Afin de permettre l'implantation de ces équipements, la société SHBB représentée par MM. Fernand FERRARI et Bertrand PILOT, a fait connaître sa proposition de verser une redevance en contrepartie de l'autorisation d'occuper et d'effectuer tous travaux d'aménagement.

En effet, l'usage privatif du domaine public suppose l'octroi par la commune d'une autorisation d'occupation du domaine public conformément aux articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) en contrepartie d'une redevance (article L 2125-3). Il appartient également à la collectivité de fixer, tant dans l'intérêt du domaine public et de son affectation que dans l'intérêt général, les modalités de cette utilisation privative et les conditions auxquelles elle entend la subordonner.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **AUTORISE** la société SHBB représentée par MM. Fernand FERRARI et Bertrand PILOT à occuper les parcelles communales concernées par le projet moyennant le versement d'une redevance à déterminer ultérieurement ;
- **AUTORISE** la société SHBB à effectuer tous travaux d'aménagement sur les parcelles mises à disposition ;
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention d'occupation desdites parcelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

**Votes exprimés : 14**

**VOTE POUR : 11**

**VOTE CONTRE : 3** - Mme Jocelyne COLLOMBIER, MM. Pascal BOUVIER, Luc WUILLAUME

*Abstentions : 3 – MM. Christophe CORNU, François HOMMERIL, François RONQUE*

**Le maire,**

**Jean-Pierre ANDRÉ**